

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne : A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... Réclames... Faits divers...

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues...

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

13 Février 1879.

Actes et Documents officiels.

Par décret du 11 février, sont mis en position de disponibilité les généraux de division dont les noms suivent :

MM.

- Clinchant, commandant le 1er corps d'armée. Montaudon, commandant le 2e corps d'armée. Deligny, commandant le 4e corps d'armée. Bataille, commandant le 5e corps d'armée. Douay, commandant le 6e corps d'armée. Duc d'Aumale, commandant le 7e corps d'armée. Du Barail, commandant le 9e corps d'armée. Cambriels, commandant le 10e corps d'armée. Bourbaki, commandant le 14e corps d'armée.

Par décret du 11 février, MM. les généraux de division dont les noms suivent passent au commandement des corps d'armée indiqués ci-après :

- M. le général Clinchant, au 6e corps d'armée, à Châlons. M. le général Wolff, au 7e corps d'armée, à Besançon. M. le général Cambriels, au 13e corps d'armée, à Clermont-Ferrand. M. le général Lefebvre, commandant la 7e division d'infanterie, au 1er corps, à Lille. M. le général Carteret-Trécourt, au 2e corps, à Amiens.

M. le général Cornat, au 4e corps, au Mans.

M. le général de Galliffet (Gaston-Alexandre-Auguste), commandant la 15e division d'infanterie, au 9e corps, à Tours.

M. le général Doutrélaire, membre de la commission mixte des travaux publics, au 5e corps, à Orléans.

M. le général Osmont, commandant la division d'Alger, au 10e corps, à Rennes.

M. le général Schmitz, commandant la 4e division d'infanterie, au 12e corps, à Limoges.

M. le général Farre, président du comité des fortifications, au 14e corps, à Lyon.

M. le général de division Farre remplira les fonctions de gouverneur militaire à Lyon.

Sont désignés pour inspecter des corps d'armée en 1879 :

MM. les généraux de division : duc d'Aumale, Deligny et Douay.

Le Journal officiel publie la nomination de 19 procureurs généraux. Sont nommés :

A la Cour de cassation, M. Bertauld, sénauteur ;

A la Cour d'appel de Paris, M. Dauphin ; d'Aix, M. Bessat ; d'Amiens, M. Thiriot ; d'Angers, M. Auger ; d'Agen, M. Clément-Simon, de Bastia, M. Limperani, de Bordeaux, M. Poulet ; de Bourges, M. Lardenois ; de Besançon, M. Mazeau ; de Caen, M. Rouzé ; de Chambéry, M. Melcot ; de Dijon, M. Fremiet ; de Lyon, M. Périvier ; de Nîmes, M. Geneste ; de Poitiers, M. Faure-Belguet ; de Rouen, M. Poux-Franklin ; de Rennes, M. G. Lemaire ; de Toulouse, M. Veteley.

Sont mis en retraite ou hors d'emploi :

MM. de Raynal, de Paris ; Imgarde de Leffemberg, de Paris ; Gabrielli, de Bordeaux ; Baune, de Lyon ; Vaulogé, de Lyon ; Diffre, de Toulouse ; Lanfran de Panthou, d'Agen ; Duchastelier, d'Angers ; Tournier, de Caen ; Boissard, de Dijon ; Babled, de Nîmes.

Bulletin politique.

C'est, dans toute la presse ministérielle, un cri d'alarme et de colère, provoqué par le langage des journaux intransigeants et par l'audacieuse réhabilitation de la Commune qu'entreprendent, désormais sans crainte ni vergogne, les partisans de la Révolution à outrance. On dirait que cette levée de boucliers était inattendue et qu'elle a surpris ceux qui nous gouvernent. Pareil étonnement de leur part ferait peu d'honneur à leur clairvoyance politique ; et quant à la façon dont les organes des triomphateurs du jour gourmandent les réclamations des hommes du lendemain, si ce n'est pas une comédie nouvelle, c'est du moins un spectacle fait pour exciter la pitié moqueuse de la galerie.

Les voilà donc comme Polyacte, ces républicains de l'heure présente, arrivés, parvenus, repus ; ils ouvrent enfin les yeux, ils voient, ils croient, ils sont désabusés ! Ils croient à la réalité de ce « spectre rouge » dont ils ont fait depuis sept années tant de gorges chaudes. Ils voient qu'il existe et sentent qu'il les menace de près. En pouvait-il être autrement ? Si, depuis mai 1871, depuis l'écrasement de l'insurrection par la vigueur autoritaire de M. Thiers, le monstre n'avait pas donné signe de vie, c'est qu'il y avait un intérêt commun, pour la gauche, à l'endormir, pour l'extrême gauche à le laisser sommeiller. On ne pouvait utilement reprendre la campagne en sa faveur avant que la « vraie République » fût définitivement fondée. Cette République-là existe maintenant sans conteste ; la chute du Maréchal, la victoire du principe conventionnel lui ont ouvert les voies, débarrassées de tout obstacle et de toute barrière. Aussitôt s'est reproduit le phénomène dont nous avions été témoins en 1848, celui qui suivra toujours l'avènement de la « vraie République » : le socialisme est entré en scène.

Cela était fatal, car aussitôt que les républicains n'ont plus le même but à poursui-

vre — la conquête du pouvoir, — il est inévitable qu'ils se divisent. Comme le disait, l'autre jour, un de leurs porte-paroles, — n'appartiennent-ils pas à deux écoles entre lesquelles la réconciliation ne peut être de longue durée ? « Pour les uns, la République, qui représente le pouvoir, l'honneur et le profit des fonctions et des places, est le but ; tandis que pour les autres, pour la masse qui élit et qui n'est pas élue, qui est gouvernée et ne gouverne pas, la République n'est et n'a jamais été qu'un moyen. » Le moyen de quoi ?... Le moyen d'accomplir la révolution sociale, cette révolution qui est aujourd'hui l'objectif des sectes, comme la révolution politique était leur objectif en 1879.

Et les républicains de la première école ont peur... Il y a bien de quoi. Il y a même d'autant plus de motifs de craindre, qu'à l'heure actuelle le socialisme est fort d'une organisation qui lui manquait complètement lors de ses premières tentatives. Il possède des formules pratiques, une théorie et une procédure gouvernementales, un système d'administration, une armée, des cadres et des soldats ; il est devenu le parti de la Commune.

Et c'est à rétablir, non plus la Commune insurgée, mais la Commune légale, qu'il va travailler désormais, sans désespérer.

Chronique générale.

On disait avant-hier qu'à la suite d'un incident qui avait éclaté le matin même au conseil des ministres, au sujet des grands commandements, l'un des membres du cabinet avait menacé de donner sa démission.

Tous les ministres voulaient la mise en disponibilité du duc d'Aumale ; seul, le ministre en question voulait la maintenir. Une transaction s'est opérée sur un poste d'inspecteur général, mais on croit que le duc d'Aumale, qui avait déjà annoncé après le 30 janvier qu'il donnerait sa démission,

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

MARIE

(Suite.)

Durant une nuit profonde, Pharamond se laissa choir de faiblesse au pied d'un arbre ; un pénible sommeil l'y surprit, et les émanations sulfureuses d'une terre empestée couvrirent ses yeux d'un sombre nuage, de sorte qu'en se réveillant il n'eut plus la faculté de revoir le soleil.

Marie, étonnée de l'absence du vieillard, le chercha avec inquiétude dans les endroits, théâtre ordinaire de ses promenades matinales ; mais ses perquisitions sont infructueuses. Enfin elle se dispose à violer la défense que Pharamond lui a faite, de gravir jamais seule les roches escarpées de la montagne voisine, lorsque tout à coup une voix vient frapper son oreille. Elle précipite ses pas de ce côté et reconnaît que ces cris sont ceux de son aïeul qui, entendant les lamentations de sa chère enfant, a dirigé vers elle sa marche incertaine et chancelante. Après tant d'anxiétés, elle le retrouve ; mais elle frissonne d'effroi en le voyant immobile et silencieux ; elle se prosterne à ses pieds.

— Marie, dit alors le vieillard, avec quel plaisir

je te presse contre mon sein ! Quelles ont de douleur pour moi ces larmes que je verse sur tes joues ! — Ah ! mon père, que votre éloignement m'a causé de trouble et de chagrin ! Je craignais de vous avoir perdu pour toujours !

— Je suis aveugle, ma fille, un voile éternel couvre mes yeux. Je ne te verrai plus !... La lumière du soleil et le ravissant spectacle de la nature ne viendront plus réjouir mon âme ; ton doux sourire ne fera plus tressaillir mon cœur d'allégresse !

Alors Marie répandit un torrent de pleurs et néanmoins elle conservait encore quelque espérance qu'un jour son père pourrait recouvrer la vue ; elle essayait même de se persuader que cet accident n'était que l'effet momentané des vapeurs de la nuit. Abaisant une tête charmante sur le front ridé du vieillard, elle tâchait de dissiper par son haleine et le contact léger de ses doigts délicats le nuage qui obscurcissait les yeux de son aïeul, et de temps en temps elle lui demandait s'il voyait. Le vieux Pharamond s'écriait alors en soupirant : « Tu es et seras, tant que je vivrai, les délices de mon âme, mais ces yeux à jamais voilés ne te verront plus ; non, ils ne te reverront plus, ma fille bien-aimée, ma chère Marie ! »

Après avoir versé en abondance les larmes les plus amères, la sensible enfant recueillit toutes ses forces pour relever de terre l'infortuné vieillard

qui, s'appuyant sur son bras tremblant, arrive avec elle dans la retraite silencieuse de son château.

Pharamond fut deux ans entiers affligé de cette privation douloureuse. Pour adoucir la noire tristesse que sa situation causait à Marie, il goûtait avidement tous les plaisirs propres à compenser un peu le précieux organe dont il avait perdu l'usage. Il aimait à se pénétrer de la vivifiante chaleur du soleil, à sentir la fraîcheur de l'aurore et à respirer les parfums d'une floraison enbaumée ; quelquefois, à l'heure où vont s'éteindre les derniers feux de l'astre du jour, quand la brise du soir agitait mollement le feuillage, il se faisait conduire par sa petite-fille dans les lieux dont il avait si souvent admiré avec transport la riante perspective. Il écoutait alors le chant mélodieux des oiseaux, il passait des journées entières sur le rivage de la mer. Le bruit monotone des ondes mugissantes était agréable à son oreille. Marie lui faisait entendre fréquemment les doux accents de sa voix, elle chantait les hymnes sublimes qu'il lui avait appris ; la louange de la Nature et de l'Être puissant et bon qui la gouverne.

Un jour, pendant qu'ils étaient assis tous deux au bord de la mer, Marie vit à l'horizon des vaisseaux qui, s'approchant à pleines voiles, ne s'arrêtèrent qu'après avoir atteint la plage.

Un jeune homme d'une figure noble descend d'un navire avec une suite peu nombreuse, et salua

respectueusement Pharamond et Marie.

La beauté, les traits enchanteurs de la jeune fille font une vive impression sur le cœur de cet étranger qui, après un court entretien, n'a pas plutôt entendu prononcer le nom du chevalier Pharamond, qu'il palpète, saisi d'une joie soudaine et extraordinaire.

Son père, qui avait été jadis un chevalier de distinction, avait fait échange d'armes avec le héros vénérable qu'il voyait devant lui : il s'était mesuré dans un combat contre Pharamond, et leurs forces s'étaient trouvées égales.

L'inconnu montre les armes en saluant Pharamond avec une politesse plus respectueuse encore, et le vieux chevalier l'accueille comme s'il eût été son fils.

— Voilà donc les armes de ma jeunesse, disait-il, en essayant de se soulever de terre, armes chéries, vous ne servirez plus à m'acquiescer un illustre ami, ni à vaincre un intrépide adversaire.

A ces mots, des larmes tombèrent de ses yeux.

— Marie, ces armes ont-elles de l'éclat ?

— Oui, mon père, elles brillent comme le soleil naissant.

Ils conduisirent alors au château le jeune étranger et son cortège, les traitèrent magnifiquement, et leur prodiguèrent tous les soins de la plus généreuse hospitalité.

L'inconnu leur raconta ses voyages. Il venait de

n'acceptera pas les nouvelles fonctions auxquelles il vient d'être appelé.

Le conseil municipal de Paris a voté cent mille francs comme secours aux graciés de la Commune.

Dans une récente réunion des ministres, présidée par M. Grévy, la question du procès des ministres du 16 Mai a été abordée par l'un des membres du cabinet qui la redoute le plus. M. Grévy a saisi cette occasion pour déclarer que « c'était une folie, et que si la Chambre connaissait l'imprudence de donner suite à une pareille proposition, en admettant même qu'elle soit faite, elle aviserait aux moyens de ne pas laisser compromettre la République plus longtemps. »

L'entrevue entre MM. Grévy, Waddington et les députés qui veulent le retour à Paris aurait abouti à ce résultat que le gouvernement se rallie au projet, avec toutefois cette réserve qu'il y aura dans la loi ces mots : « séjour provisoire. »

A ce propos, disons que la minorité ne votera pas comme un seul homme contre le projet, puisque le groupe de l'appel au peuple votera pour.

A la Chambre, M. Sourigues a demandé à transformer en interpellation sa proposition relative à la conversion de la Rente.

M. Léon Say, ministre des finances, a dit qu'il considérait comme très-dangereuses pour le crédit public les discussions de ce genre. Il a demandé que la discussion, si elle doit avoir lieu, ait lieu immédiatement, et que la Chambre décide.

Les bureaux de la Chambre ont nommé la commission chargée d'examiner les propositions de lois relatives au recrutement de l'armée.

Voici la composition de la commission : MM. Keller, Codet, Pontlevoy, Laisant, Madier-Montjau, Lecherbonnier, Drumel, Pascal Duprat, Delaporte, Favaud.

La grande majorité est favorable à la proposition Laisant, suppression du volontariat d'un an et réduction du service militaire à trois ans.

La dissolution du conseil d'Etat est décidée. Sa réorganisation est à l'étude. Le décret annonçant cette grave nouvelle paraîtra incessamment à l'Officiel.

Depuis que M. Le Royer a accepté le portefeuille de la justice, il se trouve réellement débordé par le grand nombre de révocations qu'on lui demande et par les dénonciations nominales qu'on lui adresse chaque jour.

l'extrémité de l'Espagne et devait poursuivre ses courses pour exécuter les ordres de son père.

Il aurait voulu passer sa vie avec Marie ; il la préférerait à toutes les beautés célèbres qu'il avait vues durant sa vie errante, et il osa le lui manifester d'un air timide et respectueux.

Marie se sentait brûler du même feu pour le jeune homme, qui ne songeait qu'avec douleur que bientôt viendrait le moment où il devrait prendre congé d'elle.

Cependant, immolant sa passion à la vertu, elle eut le courage de lui dire : « Ne m'aimez pas, Roland (c'était le nom du guerrier), je ne puis ni ne dois vous suivre : le devoir me commande de consacrer à mon père ma tendresse exclusive et tous mes jours ; non, jamais rien ne pourra me séparer de lui. J'irais-je parcourir des mers lointaines et des contrées étrangères ? Aurais-je la barbarie de laisser dans une solitude affreuse celui à qui je dois la vie, celui qui eut soin de mon enfance, et dont il m'est si doux de pouvoir consoler la vieillesse et soulager les infirmités ?... »

En prononçant ces paroles avec l'accent de l'émotion, Marie se couvrait de son voile pour cacher son trouble et ses yeux noyés de larmes.

— « Non, tu ne l'abandonneras pas, répliqua vivement le chevalier ; ton père suivra ses enfants. »

— « Gardez-vous bien de penser cela, répondit-elle, je ne puis consentir à exposer sa vieillesse

contre les différents membres de différents parquets.

Dans divers entretiens particuliers que M. Grévy a eus avec des membres du corps diplomatique, il s'est attaché à écarter les appréhensions d'un débordement des passions anarchiques. On lui a laissé entrevoir qu'il pourrait bien ne pas être maître de la situation. « Alors, dans ce cas, » a-t-il dit, « je me retirerais. »

Quatre de nos ministres assistaient à l'inauguration de l'Eglise de M. Hyacinthe Loyson. On ne s'en étonnera pas, puisque le cabinet contient six protestants : MM. Waddington, Léon Say, Jules Ferry, de Freycinet, Gresley et Jauréguiberry.

PARIS COUPE-GORGE.

Voici le tableau de Paris la nuit sous l'administration républicaine, tracé par un journal officieux et ministériel. Nous lisons dans le *National* :

« Paris devient un coupe-gorge, une forêt de Bondy, et l'honnête homme qui obéit aux lois qui interdisent aux citoyens de porter des armes se demande, en sortant, soit de son travail, soit du théâtre, soit de la maison d'un ami, s'il arrivera jusqu'à sa porte sans être assommé et dévalisé. »

Autrefois, une agression dans les rues de Paris était chose rare et qui semait l'émotion partout. Aujourd'hui, on ne s'étonne que quand par hasard il ne s'en trouve aucune relatée dans les faits divers des journaux.

Avant-hier, on en comptait trois dans la même soirée, toutes trois accomplies dans les mêmes conditions.

Un homme décidé en est réduit aujourd'hui à tenir le milieu de la chaussée, la main sur son revolver, avec la ferme détermination de casser la tête au premier individu qui aura l'imprudence d'approcher à partir d'une heure du matin. »

La Lanterne n'est pas moins explicite :

« Depuis quelques jours, dit ce journal, les attaques nocturnes (pillages de maisons, vols et assassinats) deviennent de plus en plus nombreuses. »

La police, déconcertée par les attaques dont elle est l'objet de la part de la presse républicaine et presque abandonnée par le gouvernement, n'ose plus déranger les ébats nocturnes et même diurnes, s'il en faut croire d'autres journaux, des « peuple souverain. » La pègre a considéré le 30 janvier comme le premier échelon de son trône, et monte quatre à quatre les échelons suivants. Les communards se félicitent hautement de leurs « exploits communalistes » et s'installent à Paris, au nez et à la barbe de la loi et du gouvernement. On aiguise, c'est la presse républicaine qui nous le dit, « la hache qui doit définitivement jeter bas les

aux accidents innombrables d'une navigation longue et périlleuse : pars, jeune et valeureux étranger, retourne vers ton père dont l'amour t'attend avec une fiévreuse anxiété ; rends un défenseur à ta patrie qui te réclame ; tu ne peux rester en ces lieux. »

Roland partit, et sa jeune amante monta sur le sommet d'une colline d'où elle le vit s'embarquer avec tout son équipage, et déployer ses voiles au souffle d'un vent favorable.

L'inconsolable Roland cinglait en souriant vers son pays ; et l'image de Marie était toujours présente à sa pensée.

Il se hâta d'accomplir les volontés de son père, se flattant d'obtenir de lui la permission de regagner l'heureux séjour de Pharamond pour s'unir à Marie.

(Extrait du *Phare*.)

G. A. LARDEUX.

(A suivre.)

institutions décrépités, moisies, vermoulues de la société. »

Le comte de Chambord doit adresser une lettre politique fort importante à M. Lucien Brun, à propos du départ du maréchal de MacMahon et de la nomination de M. Jules Grévy. Cette lettre paraîtrait sous forme de manifeste. (Estafette.)

Son Altesse Royale M^{me} la princesse Murat, mère des princes Joachim, Achille et Louis Murat et de M^{me} la duchesse de Mouchy, vient de mourir.

UNE HEUREUSE COMPARAISON.

Le Message de M. Grévy, en forme de programme, n'a qu'un analogue dans l'histoire comme parangon de sagesse et de promesses. C'est le serment que prêtèrent à leur entrée en fonctions les empereurs du Mexique. En voici la formule, conservée par Solis et par Gomara :

« Je jure d'obéir à toutes les Constitutions de l'empire. Je jure que pendant toute la durée de mon règne les pluies tomberont à propos ; je jure que les moissons viendront à bien, ainsi que les fruits, sans aucun ravage des insectes. Je jure que les volcans ne détruiront ni ville, ni hameau, ni propriétés, ni bêtes, ni gens. Je jure que les sujets de l'empire ne supporteront aucun dommage ni des vents, ni des torrents, ni des bêtes sauvages, ni des épidémies, ni des famines, ni de la misère. Je jure enfin d'être toujours vainqueur à la guerre et d'ajouter au moins une province à l'empire. »

Gomara prétend qu'on ne trouverait pas deux engagements de ce genre, en cherchant parmi tous les peuples. Il lui a manqué de vivre au temps de la troisième République française. (Echo de la Province.)

Correspondance particulière

DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

Paris, 11 février 1879.

Peu de choses cette semaine, mais on peut constater déjà une baisse notable du baromètre politique, qui, avec le vent de l'amnistie ou le vent du procès à intenter aux ministres du 16 mai, ne peut manquer de nous amener un temps pluvieux et malsain pour la semaine prochaine. Nous pouvons même craindre des orages plus accentués d'ici peu de temps, quand les éléments de la Commune de Paris, de nouveau déchaînés, seront rentrés dans nos foyers ; je me garde bien de dire dans les « leurs », doutant fort qu'ils aient une simple niche.

On se tirera encore de l'amnistie en prenant un terme moyen qui ne contentera pas il est vrai l'extrême gauche, mais qui la fera patienter. Ce sera l'es qu'on lui jettera pour éviter la mise en accusation des ministres du 16 mai, que le suffrage universel, tant respecté de messieurs les républicains, vient d'absoudre en la personne de MM. Reille et de Fourtou. Il va falloir en terminer de cette question, depuis longtemps en suspens, et qui va nous faire assister à la première lutte du gouvernement contre l'élément tapageur du parti républicain. MM. Grévy, Gambetta et Waddington ne veulent pas en entendre parler, et en admettant qu'ils en sortent victorieux, croyez bien qu'ils ne feront qu'attendre pour mieux sauter dans une autre question. Conclusion : l'ère de la tranquillité n'est pas encore née.

M. Gambetta est décidément installé au palais de la présidence du quai d'Orsay. On peut en conclure, sans crainte de se tromper, que là est le signe certain du retour des Chambres à Paris. Notre président de la Chambre républicaine est entré carrément dans la peau du duc de Morny, et s'est ainsi rapproché de ses amis de Belleville, qui les jours de réception pourront ainsi plus facilement venir lui rendre visite, sans cérémonie, « en bons zigs » tels qu'ils seront au sortir de l'atelier, « avec le plus beau vêtement, le vêtement du travail » comme dit Zola dans l'*Assommoir*. Quel plaisir n'éprouvera-t-il pas à les présenter aux ambassadeurs étrangers, ces bons amis, dans lesquels il reconnaissait autrefois, entre le Brie et le Suresnes, le bon sens, l'esprit politique de la vraie démocratie.

Des mots, toujours des mots !

Encore des mots que ceux prononcés dimanche par le père Loyson, l'ex-père Hyacinthe, dans son local de la rue Rochecouart, près de la place Cadet. Une ancienne salle de café-concert au fond d'une cour, d'où l'odeur de la bière échauffée et de la pipe ne s'est pas encore dissipée, malgré le badigeon tout frais qui en recouvre les murs. Une croix remplace l'ancienne rampe de gaz ou brillait en lettres de feu, que je vois encore, le titre d'une revue où jouait M^{me} Macé-Montrouge. A la place de l'orchestre, un semblant d'autel orné de quatre pots de fleurs, de quatre cierges allumés ; le reste de la salle où l'on prenait son bock ou son mazagan, occupé par un public composé de curieux plutôt que d'adeptes. A trois heures, tout était plein, complet comme les tramways à pareil jour. A quatre heures, le père Loyson fait son apparition, et monte à sa chaire après une genuflection de quelques minutes devant l'autel. Il est en costume de prêtre, surplis blanc, étole, etc. Il est seul, et présente les excuses des nobles prélats, ses amis, qui n'ont pu l'assister parce que, probablement, ils ont manqué le train. Il ne le dit pas, mais tout le monde le pense.

Se redressant alors, il entame l'exposé de sa doctrine et nous tient sous le charme de sa parole pendant deux heures. J'ai dit seulement sous le charme de sa parole, car il ne m'est rien resté de son discours qu'amos bourdonnant de phrases creuses, de mots vides de sens. Il ne veut pas créer une nouvelle religion ; d'après lui, le culte existera toujours en France, mais il veut son épuration.

Notez bien qu'il dit culte catholique, et non pas culte catholique romain. C'est là, je crois, où le bât le blesse. Il veut une religion où il n'y ait « ni superstition, ni incrédules ». Il veut que le clergé, Français de naissance, exerçant des droits politiques en France, ne soit pas soumis à l'obéissance, au mot d'ordre d'un chef étranger, d'un Pape entouré de conseillers également étrangers. C'est peut-être le seul morceau de son discours où il y ait une idée.

Il s'appuie sur la liberté, il espère plus en la démocratie qu'en l'aristocratie qui, dit-il, fait semblant de croire, mais pour qui la pratique de la religion n'est presque toujours qu'une question de mode, qu'une question de sport. Si cela est vrai quelquefois, c'est encore dangereux à dire : mais vous voyez qu'il n'épargne pas l'encens à ce bon peuple. Il nous dit encore qu'il aime beaucoup MM. de Pressensé et Renan, qui sont ses amis. Enfin, il termine en nous racontant qu'étant un jour à Rome, on lui fit voir une pierre, trouvée dans des fouilles, sur laquelle était gravée une caricature. Cette caricature représente un soldat romain à genoux, en prières, devant une croix sur laquelle est crucifié un homme à tête d'âne. Une inscription placée plus bas indique que ce christ est le dieu des chrétiens. Alors le père Loyson s'écrie :

« Des siècles et encore des siècles se sont écoulés, le dieu à la tête d'âne est encore debout. »

Il en conclut que la raillerie qui n'a pu atteindre et détruire la religion du Christ, sera également impuissante contre sa nouvelle doctrine. M. Loyson quitte alors la tribune, va s'agenouiller devant l'autel pendant que l'orgue se fait entendre, accompagnant quelques voix chantant une prière en français.

L'assistance a écouté en silence ce flux de paroles ; un coup de sifflet bien modeste, quoi qu'en dise le *Figaro*, a seul interrompu un instant l'orateur qui a attendu tranquillement le rétablissement du silence. La salle a été évacuée sans désordre, toutefois après une quête faite au moyen de bourses adaptées aux bouts de longs bâtons, tout éomme dans une cavalcade carnavalesque.

Etranger.

ALLEMAGNE. — La *Neue freie Presse*, journal de Vienne, qui aime les nouvelles fantastiques, publie au sujet de l'article 5 du traité de Prague les réflexions suivantes :

« M. de Bismark a voulu s'arranger avec la France au moyen d'un compromis grandiose et rétablir une fois pour toutes la paix entre les deux nations. Le projet attribué au prince de Bismark ne respire en tout cas aucune haine contre la France. Le comte de Saint-Vallier partage pleinement, dit-on, les idées du chancelier allemand à cet égard, et

M. Waddington ne les rejeterait point. Si ce projet était exécuté, la République en France pourrait être considérée, non-seulement comme une garantie d'ordre et de réconciliation, mais encore comme la source d'une augmentation de territoire pour la France.

La perspective d'un agrandissement pacifique est pour la France, surtout après les pertes territoriales de 1871, si séduisante, qu'aucun Français, croyons-nous, ne pourrait s'en détourner froidement. Il va de soi que l'Allemagne aurait sa part, et les frais de l'agrandissement des deux puissances seraient supportés par deux royaumes qu'il est inutile de nommer.

Le Nord traite ces informations « d'extravagances ». Nous ne pouvons que souscrire à ce jugement. Quiconque est un peu au courant des négociations pour l'abrogation de l'article 5 du traité de Prague doit sourire à de pareilles insanités.

Si le journal viennois avait dit que, par son consentement à cette abrogation, l'Autriche avait voulu obtenir, en échange, l'adhésion de M. de Bismark à sa politique en Orient, cela serait plus vraisemblable. Mais toutefois nous ne voulons rien faire pressentir à cet égard.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

M. Courson de Villeneuve, receveur particulier à Saumur, est nommé receveur à Béthune (Pas-de-Calais).

M. Musnier, receveur particulier des finances à Chinon, appelé à la recette particulière des finances de Lisieux (Calvados), par décret du 7 janvier 1879, et non installé, a été nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Saumur.

Par suite du décès de M. Vallemont, sous-principal du Collège, le cours de physique et de chimie de M. Zupp n'aura pas lieu ce soir, 13 février.

Ainsi que nous le relatons à notre première page, le décret concernant les commandements de corps d'armée met dans la position de disponibilité M. le général du Barail, commandant le 9^e corps à Tours, et remplace ce dernier dans son commandement par M. le général de Gallifet, commandant la 45^e division d'infanterie.

On lit dans l'Union de l'Ouest :

« M. Auger, procureur de la République à Lille, est nommé procureur général près la Cour d'Angers, en remplacement de M. Duchastelier, admis à la retraite. »

« M. Duchastelier avait été nommé procureur général à Angers, en 1874, par M. Dufaure. En quittant le parquet de la Cour d'Angers, il laissera d'ardentes regrets et le souvenir du caractère le plus loyal et le plus sympathique, de l'esprit le plus dégagé des étroitesse de l'esprit de parti. En écartant de l'administration de la justice cet homme intègre et impartial, qui n'a eu d'autre règle que l'accomplissement de son devoir, le gouvernement de la République ne gagnera pas dans l'estime des gens honnêtes. Ce n'est pas M. Duchastelier que nous plaignons, mais ceux qui le frappent, tristes instruments de passions mesquines, que rien ne pourra contenter. »

Dans la nuit de samedi à dimanche, un vol de 290 fr. a été commis au préjudice du sieur Girault, à l'auberge du Coq, à Saumur, rue Saint-Nicolas.

Girault logeait chez lui, dans la même chambre, trois individus. L'un, le sieur Rousselot, chanteur ambulancier, aveugle, ne lui était pas inconnu. Quant aux deux autres, l'aubergiste ne savait pas du tout qui ils étaient.

Vers une heure du matin, Rousselot fut éveillé par le bruit qu'il entendit dans la chambre; il écouta attentivement et crut remarquer que c'était son compagnon qui essayait d'ouvrir la porte.

Rousselot eut des soupçons sur les motifs qui poussaient l'inconnu à sortir ainsi au milieu de la nuit. Il ne remua pas; mais, dès que celui-ci eut dépassé la porte, il se leva à la hâte pour le suivre et écouter, non pas voir (puisque le malheureux chanteur est aveugle) ce qui allait se passer. Quelques

instants s'écoulèrent. Bientôt un léger bruit de clefs se fit entendre: il n'y avait pas de doute, le camarade de Rousselot était un voleur. L'aveugle regagna son lit, fit mine de sommeiller; il entendit alors le malfaiteur regagner sa chambre et lui demander s'il dormait; il répondit par un ronflement sonore.

Le troisième compagnon, couché dans une encoignure, dit à demi-voix: « Je dors tout le temps. »

Le voleur croyait pouvoir à son tour dormir en paix.

Dès que Rousselot entendit le maître de l'auberge remuer, il sauta du lit et alla dire qu'un vol avait été commis.

M. Girault, ainsi averti, chercha ses clefs, remarqua qu'on lui en avait dérobé une dans son trousseau; il courut à son comptoir: 290 fr. avaient disparu. Heureusement que le voleur n'avait pas quitté le logis; l'aubergiste se rua sur lui et le rossa d'importance. En prenant son pantalon, l'or et l'argent tombèrent dans la chambre.

Le voleur est un sieur Julienne, libéré de de Fontevault de la veille. Il ne fit nulle difficulté d'avouer le fait. Ce malfaiteur est âgé de 38 ans et originaire de Saint-Mars-sous-Ballon (Sarthe). Il venait de subir à Fontevault une détention de 43 mois pour rupture de ban et mendicité.

Le troisième compagnon, nommé T..., en surveillance à Saumur, nie avoir été le complice de Julienne.

Julienne pourrait bien rentrer à la maison centrale.

Obligations de la Vendée. — On dit qu'en dehors des 60 0/0 déjà versés aux obligataires ou devant être versés à ceux qui n'ont pas encore produit et affirmé leurs créances, il sera certainement versé à une époque ultérieure un nouvel à-compte de 20 0/0.

En outre, mais éventuellement, il serait versé un dividende à provenir :

1^o D'un compte à faire entre l'Etat et la faillite, quand cette dernière aura notamment construit une parcelle de voie restant à sa charge;

2^o De l'action en garantie à exercer par la faillite entre les anciens administrateurs du chemin de fer de la Vendée.

NANTES.

L'inauguration des tramways a eu lieu hier mercredi.

A 4 heures moins 40 minutes, deux voitures de la Compagnie, pavoisées de drapeaux tricolores, sont parties de la station du boulevard Sébastopol et sont arrivées, à 4 heures, à la Bourse, où les attendaient M. le Maire et ses adjoints, ainsi que les invités dont le nombre était forcément restreint.

Les deux voitures se sont rendues à la plaque tournante de la gare maritime et sont revenues boulevard Sébastopol sans occasionner aucun accident.

La gendarmerie de Vallet a procédé à l'arrestation d'un sieur Fortuné, habitant le Loroux, qui s'était constitué prisonnier, en déclarant qu'il venait de tuer sa femme. Il se trompait sur ce point, car sa femme n'est pas morte, mais ce qui est vrai, c'est que, au retour d'un voyage à Cholet, d'où il avait annoncé par dépêche télégraphique sa propre mort, il s'est présenté brusquement au milieu de la nuit, au domicile conjugal, et a tiré quatre coups de revolver sur sa femme, sans l'atteindre.

A quelles suggestions cet homme, emporté de caractère et toujours porteur d'armes prohibées, a-t-il obéi? Jouissait-il de la plénitude de ses facultés mentales? C'est ce que l'instruction ouverte par la justice ne saurait manquer de faire connaître.

Fortuné a été maintenu en état d'arrestation. (Espérance du peuple.)

TOURS.

Mardi soir, vers sept heures, une grêle très-serrée est tombée pendant huit à dix minutes sur Tours. Les grêlons étaient en général de la grosseur d'un petit pois. Ce phénomène météorologique est-il un signe précurseur du printemps?

LAVAL.

La gare de Laval a été lundi matin le théâtre d'un bien triste accident. Un nommé Théard, conducteur de train, habitant Rennes, et qui était arrivé à Laval dans la soirée, a été atteint et broyé dans cette gare

par le train de voyageurs n° 19, qui entre en gare de Rennes à 4 heures 20 du matin.

Théard était âgé de 40 ans. Il laisse, nous dit-on, une veuve et deux enfants.

LE CURAGE DES COURS D'EAU.

M. le ministre des travaux publics vient d'adresser aux préfets un modèle des arrêtés qu'ils devront prendre pour autoriser les associations syndicales que formeront les propriétaires en vue de curer les cours d'eau qui arrosent leurs propriétés.

Il s'agit de faciliter l'exécution de la loi du 24 juin 1865, qui autorisait la création de syndicats entre propriétaires riverains.

Cette loi excellente en principe a été stérilisée comme tant d'autres lois par le luxe de formalités tracassières que la bureaucratie administrative a interposées entre la loi et son application.

Les nouvelles formules d'actes d'associations syndicales, adoptées par une commission et approuvées par le conseil supérieur des ponts et chaussées, faciliteront, nous l'espérons, les formations de syndicats.

Nous engageons les propriétaires intéressés au curage des cours d'eau à se procurer ces formules à la préfecture de leur département.

CONSEILS ET RECETTES.

Culture du cresson de fontaine. — Dans la séance du 12 janvier de la Société tourangelle d'horticulture d'Indre-et-Loire, M. Roussel, jardinier à la Grande-Carrée, a présenté à l'examen de l'assemblée du cresson de fontaine qu'il obtient par un procédé très-facile et qui lui a toujours donné les résultats les plus satisfaisants. M. Roussel a lu une note, sur cette culture, qui n'est pas sans intérêt.

Pendant l'été et la belle saison, un petit bassin de 0 m. 80 c. carré, construit au long et au-dessous d'un bassin de service, peut donner, chaque semaine, une cueillette de deux à trois bottes de cresson, production suffisante pour les besoins ordinaires d'une maison bourgeoise. Mais, pendant l'hiver, cette cressonnière ne produit plus rien, et M. Roussel emploie alors le moyen suivant : sur une couche faite en octobre, il prépare un mélange de bon terreau et de sable sur lequel il repique, à quelques centimètres de distance, du cresson de fontaine; il couvre la couche d'un châssis; l'humidité du sol qui se condense sur le châssis suffit pour faire développer le cresson que l'on cueille toutes les fois que l'on en a besoin. M. Roussel termine sa note en recommandant ce procédé aussi simple qu'avantageux aux jardiniers de maison bourgeoise.

Faits divers.

Le Français raconte d'une façon intéressante le récit de l'enlèvement du chef de cuisine de M. de Noailles :

« On raconte que le porteur de l'un des plus grands noms du faubourg Saint-Germain a vu l'autre jour entrer chez lui son cuisinier, depuis longtemps à son service. « J'ai le regret, dit le moderne Vatel, d'être obligé d'annoncer à monsieur le duc que je quitte son service. — Vraiment, un tel, et pourquoi? — J'entre chez M. le président de la Chambre. C'est une maison où il y a de l'avenir. De plus, on m'y donne trois aides de cuisine; je n'en ai qu'un chez monsieur le duc. » M. le duc ne put que s'incliner, et n'osa même essayer de disputer son cuisinier à M. Gambetta. »

Il vient de se célébrer, à l'étranger, un mariage qui ressemble à un conte de fées.

L'époux, M. Berger, est consul à New-York. La mariée, veuve en premières noces d'un M. Le Bau, est fille du commodore Van der Bildt.

Une surprise attendait les nouveaux époux. Il existait dans le testament du commodore une clause par laquelle la veuve, en se remarquant, ne pouvait bénéficier que du quart de la fortune paternelle.

Il n'y avait pas à lutter. Le mariage s'accomplit, et M. Berger ne reçut en dot que la somme de 442 millions 500 mille francs!

Le pauvre homme! Sans la clause testamentaire du commodore, il se voyait à la tête de 570 millions de francs.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE : Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Théâtres, par Jérôme. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — La Terre Sainte, par F. B. — Courrier du palais, par Maître Guérin. — Exposition universelle: Appareils continus de M. Hermann-Lachapelle, pour la fabrication des boissons gazeuses. — Le fou de Five-Forks, récit californien, par Bret-Harte, traduction Th. Benzon, (suite). — Bulletin financier. — Courrier des modes, par M^{me} Iza de Cérigny. — Échecs.

GRAVURES : M. Jules Grévy, élu président de la République, le 30 janvier 1879. — M. le président Martel proclamant l'élection de M. Grévy comme président de la République. — M. Ernest Renan, de l'Académie française. — M. Hérodote, sénateur, préfet de la Seine. — Terre Sainte: le puits de Jacob, à Sichem, et le mont Garizim; la place des Lamentations, à Jérusalem. — Revue comique du mois, par Cham (douze gravures). — Cirque d'Hiver: Une Fête sur la glace, pantomime en quatre tableaux. — Londres: les glaces flottantes sur la Tamise. — Exposition universelle: Appareils continus de M. Hermann-Lachapelle, pour la fabrication des boissons gazeuses. — Rébus.

Abonnements (Paris et départements): 1 an, 22 fr.; 6 mois, 14 fr. 50; 3 mois, 6 fr. — Bureaux: rue Auber, 3, place de l'Opéra

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DES

Banques Départementales

62, RUE DE PROVENCE, PARIS.

Succursale de Saumur:

4, Place de la Bilange.

La Société générale des Banques Départementales a organisé dans ses succursales un service rapide pour l'achat et la vente à la Bourse de Paris, au comptant et à terme, de tous les fonds publics, moyennant le courtage de l'agent de change, soit 1,25 par 1,000 francs.

Dépêches télégraphiques affichées donnant 2 fois par jour les cours de la Bourse de Paris.

Les Banques Départementales se chargent de l'achat de Rente à terme par fraction depuis 500 fr. de Rente achetée pour 500 fr. de capital versé, et progressivement. — Placements avantageux. — Arbitrages lucratifs. — Conseils financiers donnés par correspondance. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Encaissement de tous coupons moyennant 25 centimes de commission par 100 francs. — Vérification des numéros sortis à tous les tirages. — Bourse spéciale des Valeurs non cotées avec tableau des offres et des demandes insérées gratuitement dans l'ÉPARGNE NATIONALE, le plus répandu de tous les journaux financiers.

On s'abonne à l'ÉPARGNE NATIONALE, organe de la Société (4 francs par an) en s'adressant à M. le Directeur de la succursale de SAUMUR, 4, Place de la Bilange.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée,

